



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## élargissement

Question écrite n° 30478

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la méfiance de la Pologne à l'égard de la construction d'une Europe de la défense. Des négociations sont actuellement en cours entre la Pologne et les États-Unis en vue de l'implantation de bases militaires américaines en Pologne. Le vif intérêt porté par le Gouvernement polonais à ces implantations est une nouvelle marque de méfiance à l'égard des pays européens et de l'Europe de la défense, après l'achat de 48 avions de chasse américains F-16 au détriment d'autres offres européennes. Le gouvernement polonais émet ainsi de sérieux doutes quant à la capacité des Européens à assurer leur propre sécurité. Ces doutes ont pour partie des causes historiques mais aussi des raisons politiques actuelles liées à la construction européenne. Or, à la veille de l'élargissement de l'Union européenne, toute ambiguïté est dommageable. En conséquence, il lui demande de préciser les actions entreprises par le Gouvernement pour convaincre la Pologne de la nécessité de privilégier l'Union européenne, notamment en matière de défense.

### Texte de la réponse

Le gouvernement français entretient un dialogue étroit avec les autorités polonaises en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ou de politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Dans ce contexte, le ministre de la défense a eu plusieurs entretiens avec son collègue polonais au cours des derniers mois, notamment dans le cadre bilatéral (23 mai 2006) et en format Triangle de Weimar (25 juillet). Par ailleurs, un officier coopérant militaire français est affecté à Varsovie depuis le mois d'octobre 2006. La participation des forces armées polonaises aux missions au Liban et en Afghanistan et l'intérêt manifesté pour la force de gendarmerie européenne comme pour l'agence européenne de défense témoignent de la haute priorité donnée par la Pologne à une étroite coopération avec ses partenaires européens. Il convient de souligner la place prise par la Pologne dans le soutien apporté par l'Union européenne à la mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), où son partenariat avec les troupes françaises et allemandes est particulièrement important. Les négociations en cours relatives à l'implantation en Europe centrale de systèmes de protection anti-missiles américains ne mettent pas en doute la volonté, réaffirmée à plusieurs reprises au plus haut niveau, de ce pays de contribuer au renforcement du rôle international de l'Europe, et en particulier de son autonomie en matière de défense. Ces questions font l'objet de consultations politiques régulières, et ont été évoquées lors des entretiens bilatéraux franco-polonais (déplacement du ministre des affaires étrangères et de la ministre déléguée aux affaires européennes à Varsovie le 3 novembre), et le seront aussi dans le cadre trilatéral avec l'Allemagne (sommet de Weimar du 5 décembre). Le projet de constitution d'un groupement tactique « 1500 » symbolise cette relation privilégiée entre nos trois pays. Nous ne doutons pas de la volonté de la Pologne de renforcer son influence sur les questions militaires en Europe, et sommes persuadés que ses futurs choix en matière d'acquisition d'équipements lui permettront d'exprimer sa préférence européenne.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription** : Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 30478

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 décembre 2003, page 9527

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2006, page 13231